

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes
du Pays de Cruseilles

Commune de COPPONEX

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Propositions de Travaux -

Réseaux :

- Réseau E.P. existant, réseau busé.
- Fossé
- Réseau hydrographique

Divers :

- Contour PLU (Zones U et AU)
- Secteur potentiellement urbanisable
- Contour Carte Compétence CCPC
- Emprise de l'autoroute
- Zone humide (inventaire départemental)

Réglementation :

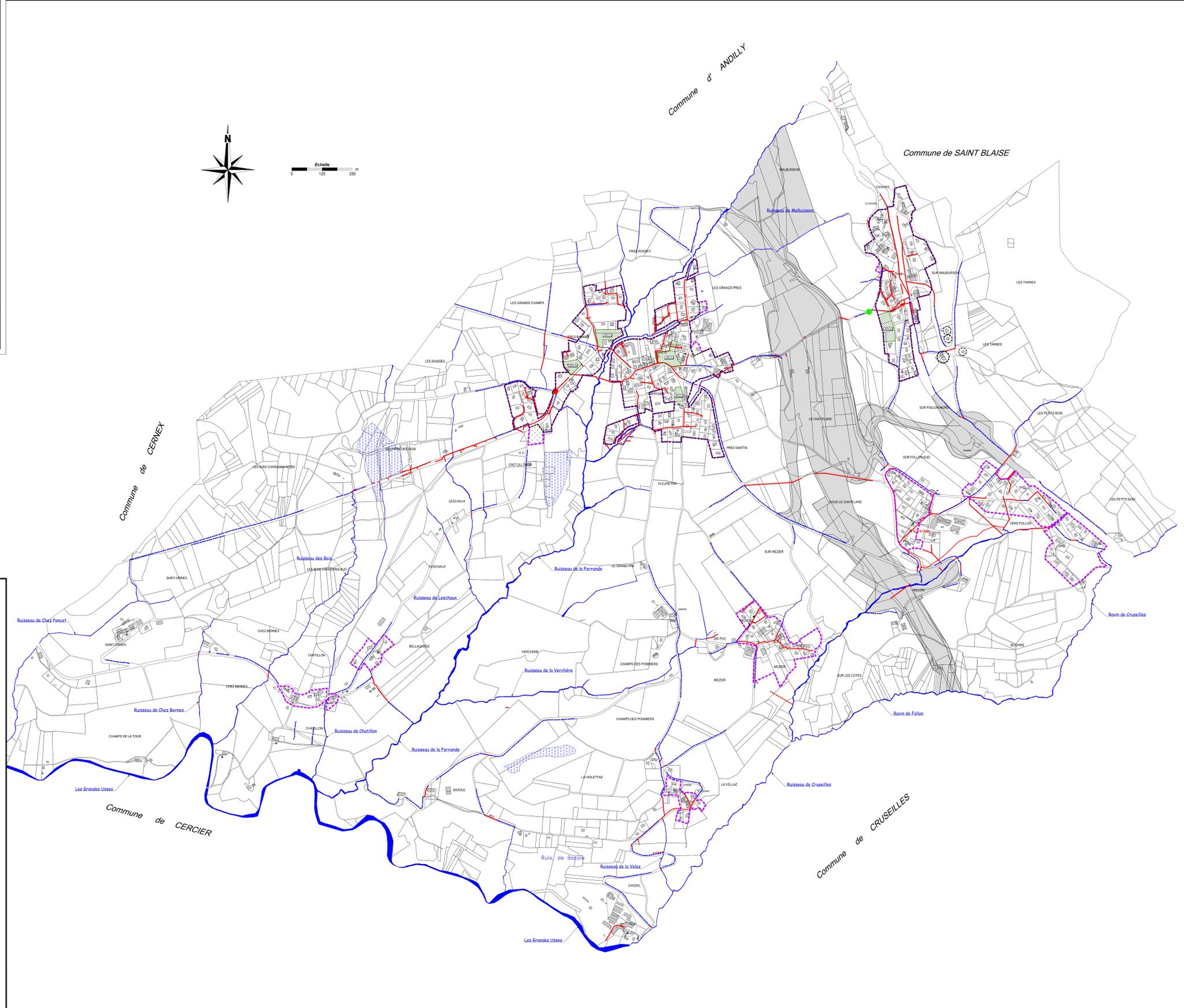
Article L2224-10 du COCT - Alinéa 4
 "Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2018 approuvant le PLU de la commune de Copponex.
 Monsieur Le Maire,
 Julien MARTINEZ

Date: Septembre 2018
 Echelle: 1/5000
 Fichier: AS_EP_Copponex.dwg
 Dessin: S. BRUN

NICOT Ingénieurs-Conseils
 Eau, Assainissement, Environnement

<<origine Cadastre (C) droits de l'Etat réservés>> <<diffusion R.O.U. 74 - Reproduction interdite>>



Propositions de travaux pour les dysfonctionnements :

Dysfonctionnement	Travaux (Tx)	Nature des travaux
D 1	Tyx 1	Mettre en place une tranchée drainante ou un fossé pour récupérer les eaux de ruissellement en amont de ce secteur inondable.
D 1	Tyx 2	Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (mise en place de fossés, de haies, ...).
D 2	Tyx 3	Redimensionner le réseau.
D 2	Tyx 4	Prévenir des embâcles à l'entrée des busages.
D 3	Tyx 5	Suivre les travaux préconisés dans l'étude HBI qui permettront également d'améliorer la situation en ce point.
D 3	Tyx 6	Mise en œuvre de dispositifs de protection rapprochée pour protéger l'habitation si nécessaire.
D 4	Tyx 7	Entretien du fossé et reprise de l'avaloir existant.
D 4, 5	Tyx 8	Mise en œuvre de protections rapprochées en cas de nécessité.
D 5	Tyx 9	Respecter les dispositions du PLU concernant la protection des cours d'eau.
D 5	Tyx 10	Privilégier une solution multipliant les exutoires.
D 6	Tyx 11	La construction d'un bassin de dissipation en vue de dissiper l'énergie de l'eau et d'éviter l'érosion ou l'effoulement qu'elle provoque à son environnement.
D 7	Tyx 13	Renforcer les berges notamment dans les zones de vitesse maximal du courant.
Secteur Potentiellement Urbanisable	Travaux (Tx) et recommandation (R)	Nature des travaux
SPU 2, 3	R 1	Informers les propriétaires riverains sur leurs droits et obligations pour le bon fonctionnement des cours d'eau. Respecter les reculs réglementaires vis-à-vis des cours d'eau. Prévenir tout stockage ou dépôts dans le lit majeur du cours d'eau (recul de 10m préconisé). Respecter les dispositions de protection des cours d'eau définies dans le règlement du PLU.
SPU 2	R 2	Conservier le ruisseau temporaire.
Secteur Potentiellement Urbanisable	Travaux (Tx) et recommandation (R)	Nature des travaux
Pour l'ensemble des SPU	Tyx 18	Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire.
SPU 3	Tyx 19	Gérer les EP de ruissellement potentielles en aval de la future urbanisation pour protéger les habitations existantes.
SPU 5	Tyx 20	Vérifier la capacité des sols à infiltrer les EP.
SPU 5	R 3	Conservier le talus existant.
SPU 2	R 4	Conservier au maximum le talus et les bande végétalisées existant sur la zone.
SPU 4	R 5	Conservier le mur de soutènement existant.
SPU 6	R 6	Conservier la cassure de pente existante en limite de SPU.